

A propos de fr. interlocuteur

Autor(en): **Niedermann, M.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Vox Romanica**

Band (Jahr): **13 (1953-1954)**

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-14271>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A propos de fr. *interlocuteur*

Au XIV^e et au XV^e siècle, des savants aux gages des rois Jean le Bon, Charles V et Charles VI, du duc Louis de Bourbon et de Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne, entreprirent la traduction en français d'un bon nombre d'œuvres de l'antiquité latine, surtout historiques comme celles de Tite-Live, Valère Maxime, Quinte-Curce, mais aussi des traités de Cicéron *de senectute* et *de amicitia*, enfin de la Cité de Dieu de Saint-Augustin. Or, étant plus familiers avec le latin qu'avec le français et, de ce fait, peu habiles à mettre à profit les ressources de l'idiome vulgaire pour trouver, dans chaque cas, l'équivalent adéquat des vocables latins, ces traducteurs se contentèrent très souvent de naturaliser en quelque sorte ces derniers, en les enduisant d'un léger vernis français. De cette façon, il se produisit une invasion massive de latinismes qui aboutit à la constitution d'une langue savante, si bien que, encore de nos jours et même maintenant plus que jamais, le latin est le grand réservoir, où le français puise les néologismes, rendus nécessaires par les progrès des sciences et de la technique. Déjà parmi les latinismes de la première heure, il s'en trouve qui ne sont pas attestés dans le latin de l'antiquité et pour lesquels il est difficile de dire, s'ils sont tirés de celui de la scolastique médiévale ou s'ils n'ont été créés qu'en français. C'est ainsi qu'on sera embarrassé de savoir, si le latin médiéval aurait joint à l'adjectif *complex*, *-icis* un substantif *complicitas*, repris dans la suite par le français sous la forme *complicité*, ou si ce *complicité* a été formé directement en français. A partir du XV^e siècle, quand l'emploi de latinismes était devenu un ornement du style, on voit se multiplier ceux qui ont été façonnés, sans conteste, en français même, avec des éléments fournis par le latin, d'après les procédés traditionnels de la dérivation et de la composition. Un des cas de ce type qui mérite de retenir l'attention est le fr. *interlocuteur* dont

l'exemple le plus ancien se rencontre chez Clément Marot. Malheureusement, la plupart des auteurs de nos dictionnaires, en rédigeant cet article, ont pris un mauvais départ et présenté ainsi sous un faux jour l'étymologie de ce mot, pour avoir fait bon marché du principe que la valeur d'une donnée linguistique est tout entière dans le texte auquel elle est empruntée et qu'il importe, dès lors, de toujours vérifier, au préalable, dans quelles conditions elle nous a été transmise. Afin de déterminer exactement les faits et de préciser les termes du problème, commençons par passer en revue les définitions des dictionnaires.

Dictionnaire de l'Académie française, 8^e édition, t. II (Paris 1935), p. 72: *interlocuteur*, -trice n. Personnages qu'on introduit dans un dialogue. *Les interlocuteurs d'un dialogue*. Il se dit par extension de toute personne qui converse avec une autre. *Vous aviez un ennuyeux interlocuteur*.

E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. III (Paris 1875), p. 133: *interlocuteur*, -trice s. m. f. 1^o Toute personne qui converse avec une autre. *Vous avez un ennuyeux interlocuteur*. . . 2^o Personnage qu'on introduit dans un dialogue. *Les interlocuteurs des dialogues de Lucien*.

Hatzfeld-Darmesteter-Thomas, *Dictionnaire général de la langue française* (Paris s. d.), p. 1325: *interlocuteur*, -trice s. m. et f. Etym. Dérivé du radical de *interlocution*. XVI^e s. Marot, Colloq. d'Erasmus. Admis Acad. 1718 (masc.), et 1835 (fém.). Personne qui a un dialogue avec une autre. *Les interlocuteurs des dialogues de Platon*. *Vous avez là un ennuyeux interlocuteur*.

Larousse du XX^e siècle en six volumes, publié sous la direction de Paul Augé, t. IV (Paris s. d. [1931]), p. 89: *interlocuteur*, -trice (du lat. *inter* 'entre' et *locutum*, supin de *loqui* 'parler'). Toute personne conversant avec une autre: *Un amusant interlocuteur*, et au fig. *Je suis*. . .

Et l'interlocuteur des arbres et des vents (V. Hugo).

Personnage qui figure dans un dialogue: *Alcibiade est un des interlocuteurs habituels des dialogues de Platon*.

Oscar Bloch (avec la collaboration de W. von Wartburg), *Dictionnaire étymologique de la langue française*, t. I^{er} (Paris 1932), p. 390: *interlocuteur* XVI^e s. (Marot). Formé d'après le latin *inter-*

loqui 'interrompre' (au participe passé *interlocutus*) plutôt que d'après *interlocution* 1549 'propos qu'échangent des interlocuteurs', qui pourrait être emprunté au lat. *interlocutio* au sens de 'interpellation', mais qui semble être postérieur au français *interlocuteur* et qui a été, d'ailleurs, peu usité¹.

Dictionnaire encyclopédique Quillet, publié sous la direction de Raoul Mortier (Paris 1934), p. 2408: *interlocuteur*, -trice n. (lat. *interlocutum*, supin de *interloqui* 'converser'). Tout personnage qu'on introduit dans un dialogue. Par ext. Toute personne qui converse avec une autre. *Changer d'interlocuteur*.

Albert Dauzat, *Dictionnaire étymologique de la langue française* (Paris s. d. [1938]), p. 412: *interlocution* (1549, R. Est.), empr. au lat. *interlocutio* (de *interloqui*, proprement 'parler entre'). Dér. *interlocuteur* (XVI^e s., Marot).

En confrontant ces divers articles, on constate que le Dictionnaire de l'Académie française et, d'après lui, celui de Quillet indiquent comme sens primitif de *interlocuteur* 'tout personnage qu'on introduit dans un dialogue', d'où serait dérivé, par extension, celui, aujourd'hui plus fréquent, de 'toute personne qui converse avec une autre'. Littré et le Larousse du XX^e siècle statuent, eux aussi, ces deux acceptions, mais les classent dans l'ordre inverse. Enfin, le Dictionnaire général de Hatzfeld-Darmesteter-Thomas enseigne que le mot qui nous intéresse ici désigne, d'une façon générale, 'la personne qui a un dialogue avec une autre', et c'est ce que semblent admettre implicitement aussi MM. Oscar Bloch et Albert Dauzat. Pour être fixé à cet égard, il suffit de se reporter à la source, en l'espèce la traduction de trois des Colloques d'Erasme par Clément Marot. La première édition de ces Colloques, publiée en France, sortit des presses de Simon de Colines en 1526, et ce fut à ce moment que Marot entreprit sa traduction qui comprend le Colloque de l'abbé et de la femme sçavante (*Abbatis et eruditae*), le Colloque de la vierge méprisant mariage (*Virgo μισόγαμος*) et le Colloque de la vierge repentie (*Virgo paenitens*), ces titres étant suivis respectivement des indications: *Interlocuteurs* l'abbé et Ysabeau, *Interlocuteurs* Clement et Cathe-

¹ Ce texte n'a pas été modifié dans la 2^e éd. (1950).

rine (pour les deux derniers des trois dialogues)¹. Fait capital et décisif: Marot n'offre que le pluriel *interlocuteurs* dont l'explication se présente d'elle-même. Ce sont des personnages *qui inter se loquuntur*, qui échangent des propos entre eux, qui conversent les uns avec les autres. De ce pluriel *interlocuteurs*, on tira, dans la suite, par le procédé de la dérivation rétrograde, le singulier *interlocuteur* 'personnage prenant part à un dialogue, à une conversation', exactement comparable aux singuliers hystérogènes du type de *un gendarme*, extrait du pluriel *les gendarmes* (comp. au XIV^e siècle chez Pierre Berquière: *chevaucheurs estoient ceulx que nous appelons maintenant gendarmes*), *cheval-léger* 'cavalier d'une compagnie de la garde du roi appelée *les chevaux-légers*', *un cent-suisse*, c'est-à-dire un soldat du corps des *cent-suisse*s, attaché jadis à la garde du roi de France, *un cent-garde*, c'est-à-dire un soldat du corps des *cent-garde*s qui constituaient la garde particulière de Napoléon III, *un quinze-vingt*, c'est-à-dire un des pensionnaires de l'asile des *quinze-vingts*, fondé par Saint-Louis pour hospitaliser trois cents aveugles, puis, d'une façon générale, un aveugle (comp. Mathurin Regnier, *Sat.* 5 et *les quinze-vingts disent que je suis borgne*), m. h. a. *der zwelfbote*, l'un des douze apôtres, appelés *die zwelfboten*, lat. *sevir*, *decemvir*, l'un des membres du collège des *seviri*, *decemviri*².

¹ Voir *Œuvres de CLÉMENT MAROT*. Edition Georges Guiffrey, mise au jour par Robert Yves-Plessis, t. II (Paris s. d. [1875]), p. 191, p. 217 et p. 251. La traduction de Marot resta longtemps manuscrite, n'étant communiquée qu'à un cercle restreint d'amis, parce que les Colloques d'Erasmus avaient été aussitôt condamnés par la Sorbonne et mis à l'index et que Marot, qui venait de subir une peine d'emprisonnement, avait de bonnes raisons de se tenir sur une prudente réserve.

² Lat. *septemtrio*, refait sur le pluriel *septemtriones*, est un cas de dérivation rétrograde un peu différente de celle qui a abouti à *sevir*, *decemvir*, en ce sens que ce n'est pas le nom d'une d'entre les sept étoiles de cette constellation, mais celui de leur assemblage, appelé en français la Grande Ourse ou le Chariot. La même remarque s'applique à *Sexarbor deus CIL.* XIII 132 et 175, dieu tutélaire d'un lieu dit *Sex Arbores* en Aquitaine, sur le cours supérieur de la Garonne (voir Keune, chez PAULY-WISSOWA, *Realencyclopädie der class. Altertumswissenschaft*, 2^e série, t. II 2026 s.). *Sex-*

Les étymologies qui reposent sur la méconnaissance de la priorité du pluriel *interlocuteurs* sur le singulier *interlocuteur* ne résistent pas à un examen critique. A en croire les auteurs du Dictionnaire général, *interlocuteur* serait dérivé du radical de *interlocution* et, leur emboîtant le pas, M. Dauzat qualifie, lui aussi, *interlocuteur* de dérivé de *interlocution*. C'est, si je ne m'abuse, dire en termes impropres que le nom d'agent *interlocuteur* aurait été joint au nom d'action *interlocution*, remontant, lui, au latin de l'antiquité, par analogie de couples préexistants tels que *délation*: *délateur*, *invention*: *inventeur*, *protection*: *protecteur*. Mais au sens de 'propos qu'échangent des personnes conversant ensemble', *interlocution* n'apparaît qu'en 1685 dans les *Considérations sur les dialogues de Platon*, formant l'Avertissement des *Ouvrages en prose et en poésie* des sieurs de Maucroix et de La Fontaine (*Les circonstances du dialogue, les caractères des personnages, les interlocutions et les bienséances, le style élégant et noble... toutes ces choses s'y rencontrent à un tel degré...*)¹. Il est donc postérieur, et de beaucoup, à *interlocuteur* et, loin d'avoir servi de point de départ à la création de celui-ci par la voie de l'analogie, il en suppose, au contraire, l'existence préalable, ne pouvant avoir été pris directement au latin qui ne connaît *interlocutio* que comme terme de la langue du droit, signifiant, d'une part, 'sommation faite à un témoin, interpellation' et, d'autre part, ce que les juristes français appellent 'arrêté interlocutoire'².

arbor deus n'est pas un des six arbres divinisés, mais la personnification de leur ensemble, du groupe qu'ils formaient.

¹ Voir *Œuvres de J. de La Fontaine*, nouvelle édition par M. Henri Regnier, t. VIII (Paris 1892), p. 340.

² Il est vrai que, d'après le Dictionnaire général de la langue française de Hatzfeld-Darmesteter-Thomas, le fr. *interlocution* se rencontrerait déjà en 1549 chez Robert Estienne. De fait, on lit dans la 2^e édition revue et augmentée du *Dictionnaire françois-latin, contenant les mots et maniere de parler françois tournez en latin*, Paris de l'imprimerie Robert Estienne, 1549: *interlocution* *interlocutio*. Mais comme il a été dit plus haut, *interlocutio* au sens de «propos échangés entre deux personnes» n'existe pas en latin, d'où il ressort que le fr. *interlocution*, traduit par *interlocutio* chez Estienne, a le sens de «arrêté interlocutoire» qui n'est pas en cause

Dans le Dictionnaire encyclopédique Quillet, le fr. *interlocuteur* est dit avoir été formé sur le supin latin *interlocutum* de *interloqui* 'converser', affirmation en l'air parce que le lat. *interloqui* n'a jamais eu le sens de 'converser', mais seulement celui de 'couper la parole à quelqu'un, intervenir dans un débat en l'interrompant'; comp. p. ex. Térence, *Haut.* 691 *sicine mihi interloquere?* 'c'est ainsi que tu me coupes la parole?', Pline le Jeune, *epist.* 7, 6, 6 *ipse raro et breviter interlocutus multum me intra silentium tenui* 'quant à moi, je n'intervins que rarement et brièvement et je gardai la plupart du temps le silence', Sénèque, *de clem.* 1, 9, 9 *convenerat, ne interloquereris* 'il était entendu que tu ne m'interromprais pas'¹. C'est ce que reconnaît M. Oscar Bloch, mais on est en droit de s'étonner qu'il rattache lui-même le fr. *interlocuteur* au lat. *interloqui* 'interrompre', bien qu'un *interlocuteur* ne soit pas celui qui interromp un autre, qui lui coupe la parole, mais, tout au contraire, celui qui lui donne la réplique. Enfin, la remarque du Larousse du XX^e siècle: *interlocuteur* du latin *inter* 'entre' et *locutum*, supin de *loqui* 'parler' ne peut pas se concilier avec 'celui qui converse avec un autre', considéré comme le sens originel de *interlocuteur*, car 'converser avec quelqu'un' se dit en latin *loqui cum aliquo*. Sans doute, le préfixe *inter-*, dans le fr. *interlocuteur*, exprime une idée d'échange, de réciprocité, comme p. ex. dans lat. *interjungere manus* 'échanger des poignées de

ici. Si Estienne avait eu en vue fr. *interlocution* «conversation», il l'aurait rendu par *colloquium*. Et la preuve qu'il s'agit bien du terme juridique *interlocution* «sentence interlocutoire» est fournie par les articles qui font suite à *interlocution* *interlocutio* chez Estienne et dont je transcris ici quelques-uns: *Les interlocutoires Sufflamina litium. Vne sentence interlocutoire* Decretum iudicis interpositum. *Interlocutio decretoria. Sententia disceptationis interposita. Donner ung iugement interlocutoire* Interloqui. *Sentence interlocutoire par laquelle est dict que les advertissements des parties leur sont communiquez pour y respondre* Decretum mutuae commentariorum editionis. — On voit qu'il est toujours utile de consulter les sources que l'on cite.

¹ Tel est aussi le sens de *interfari*; comp. p. ex. Virgile, *Aen.* 1, 385 s. *nec plura querentem passa Venus medio sic interfata dolore est* 'Vénus ne supporta pas plus longtemps ses plaintes, mais l'interrompt par ces paroles au milieu de l'épanchement de sa douleur'.

main' ou bien *internuntiare* 'discuter par des messages réciproques'¹, et non une idée d'intervention dirimante, d'obstruction, comme dans *interloqui* 'couper la parole', *intercedere* 's'interposer', *intermittere* 'suspendre, interrompre', mais la notion de réciprocité suppose deux personnes, agissant l'une sur l'autre, et ne cadre donc qu'avec le pluriel *interlocuteurs*, mais non avec le singulier *interlocuteur*. On notera, à ce propos, que c'est précisément le singulier hystérogène *interlocuteur*, extrait du pluriel *interlocuteurs* mis en circulation par Clément Marot, qui a empêché que celui qui converse avec un autre s'appelle en français *collocuteur*, en d'autres termes un néologisme condamnable au regard de la stricte logique a, dans ce cas, barré le chemin à un autre qui eût été parfaitement correct, mais qui n'a pas surgi à temps.

En poussant un peu plus dans le détail la discussion de ce petit problème de nomenclature, on peut se demander comment il conviendrait d'appeler celui qui adresse la parole à un autre et cet autre lui-même tant qu'il n'aura pas donné la réplique et qu'il n'y a donc pas encore de conversation, ni l'un, ni l'autre n'étant, dans ce cas, des *interlocuteurs*. J. Damourette et E. Pichon, *Des mots à la pensée*, t. I^{er} (Paris s. d.), § 50, p. 70, suggèrent la dénomination de *locuteur* pour le premier et celle de *allocutaire* pour le second. Mais il ne semble pas que *locuteur* et *allocutaire* forment un couple de contraires logiques, car *locuteur* n'implique pas qu'il y ait un partenaire; le sens de ce terme ne pourrait être que 'celui qui exerce la faculté de la parole'. Or, pour exprimer cette notion, il y a déjà un mot qui est d'un usage courant parmi les linguistes, à savoir *sujet parlant*. De surcroît, l'*allocutaire*, dès qu'il se met à parler, devient, lui aussi, un *locuteur*. La contrepartie de *allocutaire* devrait être *allocuteur*, celui-ci étant avec celui-là dans le même rapport que *destinateur* 'celui qui fait un envoi' avec *desti-*

¹ Comp. Tite-Live 22, 30, 6 *tum dextrae interjunctae* 'alors on se donna la main de part et d'autre' (= *dextras inter se junxerunt*) et Tite-Live 42, 39, 4 *in conspectu steterunt dirimente amni: paulisper internuntiando cunctatio fuit, utri transgrederentur* 'les deux partis se tinrent en face l'un de l'autre, séparés par un fleuve, et, chacun hésitant, ils discutèrent pendant quelque temps par des messages réciproques (= *nuntiando inter se*), qui le passerait'.

nataire 'celui à qui un envoi est destiné' ou encore *donateur* 'celui qui fait une donation' avec *donataire* 'celui à qui une donation est faite'. Bien entendu, ces appellations ne devraient pas dépasser le cadre de la terminologie grammaticale. Personne, en effet, ne songerait p. ex. à qualifier, dans la langue commune, d'*allocuteur* un conférencier et d'*allocutaires* son public. Mais dans le domaine restreint de la langue technique, il y aurait avantage à se servir de *allocuteur* et *allocutaire* de préférence à *première personne* et *deuxième personne*, employés dans la grammaire traditionnelle, qui sont insuffisamment évocatifs.

Neuchâtel

M. Niedermann